



CONFIER SON PROJET À un agent immobilier



CONFIER SON PROJET À UN AGENT IMMOBILIER

6 Français sur 10 font appel à un agent immobilier pour être accompagnés dans leur projet de vente, selon une étude menée par Solocal Group (la maison mère des Pages Jaunes) et publiée en novembre 2013.

Si autant de personnes se tournent vers un professionnel, c'est parce qu'il met à leur disposition de nombreux services.

Sommaire

**L'AGENT IMMOBILIER,
VOTRE SUPER COMMERCIAL**

Page 3

**L'AGENT IMMOBILIER,
VOTRE ACCOMPAGNATEUR**

Page 4

**L'AGENT IMMOBILIER,
UN HOMME DE
RÉGLEMENTATION**

Page 5



1 L'AGENT IMMOBILIER, VOTRE SUPER COMMERCIAL

Bien implanté dans son secteur, votre conseiller GSI possède une fine connaissance du marché immobilier qui lui permet d'évaluer un bien au juste prix.

Son objectif : vendre votre appartement ou chalet le plus rapidement possible et au meilleur prix, en limitant les négociations des potentiels acheteurs. Pour y parvenir, il évalue la valeur de votre résidence secondaire à un instant « t ». Le marché de l'immobilier évolue rapidement, parfois même d'un mois à l'autre. Le juste prix fixé en début d'année ne sera peut-être plus le même en milieu d'année.

Il rédige votre annonce afin de définir de façon précise et objective votre bien. En partenariat avec le réseau FNAIM et en collaboration avec d'autres confrères, il augmente sa puissance de commercialisation.

En parallèle, il peut mettre en place des campagnes de mailings, des actions de porte à porte, organiser des journées portes ouvertes, etc.

Après avoir communiqué sur la vente de votre bien, il recueille les demandes de visites, étudie les dossiers des personnes intéressées et sélectionne les dossiers jugés « solides ». L'objectif consiste à éviter de vous faire perdre du temps en limitant les risques de défaut de financement ou de projets immatures.



2 L'AGENT IMMOBILIER, VOTRE ACCOMPAGNATEUR

Le rôle de l'agent immobilier consiste aussi à vous conseiller. Il doit vous informer de vos obligations lorsque vous souhaitez vendre votre bien.

Par exemple, saviez-vous que pour vendre votre bien, vous devez faire réaliser des contrôles amiante, plomb et un diagnostic de performance énergétique (DPE) avant même la mise en vente ? Ce DPE doit être affiché dans l'annonce immobilière.

Comment choisir un professionnel pour effectuer les diagnostics ?

Depuis le 1^{er} novembre 2017, la législation exige que les diagnostiqueurs soient certifiés par un organisme accrédité. De plus, le cabinet de diagnostics doit être assuré en responsabilité civile et professionnelle (300 000 euros par sinistre et 500 000 euros par an au minimum) enfin, les diagnostics doivent être réalisés en toute indépendance du propriétaire (ou de son mandataire) et de toute entreprise de travaux.

Si vous le souhaitez, votre conseiller GSI pourra missionner un prestataire pour effectuer ces diagnostics obligatoires.



3 L'AGENT IMMOBILIER, UN HOMME DE RÉGLEMENTATION

Votre conseiller connaît parfaitement les textes législatifs (Loi Alur, nouveaux dispositifs légaux etc...) qui réglementent le marché de l'immobilier. De la rédaction du compromis (ou de tout autre avant-contrat) au suivi des dossiers jusqu'à la signature définitive, il est donc tout à fait en mesure de remplir ces missions.

Souvent considéré comme un 'simple' intermédiaire commercial, le rôle de l'agent immobilier s'est étoffé pour devenir aujourd'hui un prestataire de services à part entière, capable d'entreprendre toutes les démarches utiles pour le compte de ses clients : recherche de spécialistes du diagnostic, de plans de financement, démarches administratives et réglementaires.

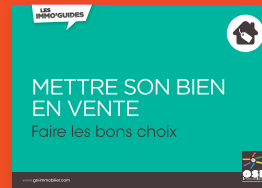
Votre conseiller GSI est en mesure de vous conseiller sur tous les aspects d'une vente, qu'ils soient réglementaires, juridiques ou techniques, ce qui nécessite savoir-faire et professionnalisme.

Pour pouvoir travailler pour vous, votre conseiller GSI dispose d'un mandat qui spécifie vos engagements mutuels. Découvrez notre guide « Choisir mon mandat de vente » (voir en dernière page).

LES
IMMO'GUIDES GSI

UNE COLLECTION OFFERTE PAR GSI IMMOBILIER

À découvrir également sur notre site internet :



GSI IMMOBILIER

7 agences en Tarentaise :

Valmorel - Méribel - Courchevel - La Plagne - Les Coches - Les Arcs - Moûtiers

www.gsi-immobilier.com

